

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE
SEANCE DU JEUDI 29 JUIN 2023**

Délibération n° :

DL38/2023

Objet :

Convention de partenariat entre le SIOM, le SIGEIF et GRDF sur les modalités de valorisation en méthanisation des biodéchets du territoire du SIOM

L'an deux mille vingt-trois,

Le jeudi 29 juin 2023,

Les membres du comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme BEAN (titulaire - CPS)
- Mme BERCHON (titulaire - CPS)
- M. BERVEILLER (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. CAUCHETIER (titulaire - CPS)
- M. CORDIER (titulaire - CPS)
- Mme DA COSTA FERNANDES (titulaire - CPS)
- M. DELAGNEAU (titulaire - CPS)
- M. DIDIN (titulaire - CPS)
- Mme DUMAS (titulaire - CPS)
- M. ESCANDE (suppléant - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. GILBON (titulaire - CPS)
- M. HENRIOT (titulaire - CPS)
- Mme HERY LE PALLEC (titulaire - CCHVC)
- M. LECLERC (titulaire - CPS)
- M. MAJEUX (titulaire - CPS)
- M. MONTAGNON (titulaire - CCHVC)
- Mme VERCAIGNE (suppléante - CPS)
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. ZIANE (titulaire - CPS)

Avaient donné pouvoir :

M. GARSUAULT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. CAUCHETIER (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. DELAGNEAU (titulaire - CPS) ; Mme HAMON (titulaire - CPS) a donné pouvoir à M. VIGIER (titulaire - CPS).

Absents excusés :

M. AMBROISE (titulaire - CPS) ; Mme BERT (titulaire - CPS) ; M. BERTIAUX (titulaire - CPS) ; M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. DEBRAS (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LANGLOIS (titulaire - CPS) ; M. LARDIERE (titulaire - CPS) ; - Mme LEBLANC (titulaire - CPS) ; Mme LECLERCQ (titulaire - CPS) ; Mme MAIMOUN (titulaire - CPS) ; M. MASURE (titulaire - CPS) ; Mme PERIS (titulaire - CCHVC) ; M. PROUST (titulaire - CPS) ; M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS) ; M. TRAMONI (titulaire - CPS) ; Mme VALOT (titulaire - CPS) ; M. VIVIEN (titulaire - CPS)

**DATE DE
CONVOCATION**

Le 23/06/2023

Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

EN EXERCICE : 42
PRESENTS : 23
VOTANTS : 26

Monsieur Dominique FONTENAILLE est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Délibération n°DL38/2023

Convention de partenariat entre le SIOM, le SIGEIF et GRDF sur les modalités de valorisation en méthanisation des biodéchets du territoire du SIOM

Le comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article n° L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique relatifs aux groupements de commande,

Vu la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération DL31/2022 du 22 juin 2022 ayant pour objet la convention relative à la constitution d'un groupement de commande entre le SIGEIF et le SIOM pour la réalisation d'une étude de faisabilité relative à l'installation d'une unité de micro-méthanisation sur le site de Villejust,

Vu le contrat de service public conclu entre GRDF et l'État pour la période 2019 - 2023, et notamment son article 4.3,

Vu le contrat de concession pour la distribution publique de gaz signé le 28 octobre 2022 entre le SIGEIF et GRDF et comportant un plan d'actions quinquennal pour la transition énergétique (dit le « PAQTE »)

Vu la note de présentation,

Vu le projet de convention annexé, relatif aux modalités financières et de mise en œuvre d'un partenariat entre le SIOM, le SIGEIF et GRDF en lien avec l'évaluation technico-économique, financière, organisationnelle et juridique des moyens de valorisation des biodéchets du territoire du SIOM,

Considérant les compétences du SIOM, du SIGEIF et de GRDF et l'intérêt commun d'une installation d'une unité de méthanisation pour le territoire du SIOM,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le projet de convention de partenariat entre le SIOM, le SIGEIF et GRDF sur les modalités de valorisation en méthanisation des biodéchets du territoire du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

- **Autorise** le Président du SIOM à signer cette convention avec le SIGEIF et GRDF et tous les actes y afférents.

Fait à Villejust,
Pour extrait conforme

Le Président

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le : - 4 JUIL. 2023
Affichée le : - 4 JUIL. 2023

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL38_2023
Date de la décision:	2023-07-04 00:00:00+02
Objet:	Convention de partenariat entre le SIOM, le SIGEIF et GRDF sur les modalités de valorisation en méthanisation des biodéchets du territoire du SIOM
Classification matières/sous-matières:	1.7
Identifiant unique:	091-200062321-20230704-DL38_2023-DE

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i>		
091-200062321-20230704-DL38_2023-DE-1-1_0.xml	text/xml	1221
<i>nom original:</i>		
Annexe DL 38 Partenariat SIOM SIGEIF GRDF.pdf	application/pdf	397580
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL38_2023-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	397580
<i>nom original:</i>		
DL 38 2023.pdf	application/pdf	336288
<i>nom de métier:</i>		
99_DE-091-200062321-20230704-DL38_2023-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	336288
<i>nom original:</i>		
Note présentation DL 38 2023.pdf	application/pdf	212855
<i>nom de métier:</i>		
21_RP-091-200062321-20230704-DL38_2023-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	212855

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 juillet 2023 à 15h48min04s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 juillet 2023 à 15h50min08s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 juillet 2023 à 15h50min24s	Transmis au MIAT